



**AVL3C** - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières  
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet  
1901 - Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 -  
SIREN 413 056 698 - Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440  
**Correspondance** : Mairie de Sailly, 78440 Sailly

Adhérent ILE DE FRANCE ENVIRONNEMENT [IDFE], association agréée au titre de la protection de l'environnement

## Compte-Rendu Réunion du 30 juin 2015 à la Sous-Préfecture

***Nota : Les parties en italiques sont des commentaires personnels...***

La présentation a été mise en ligne sur le site <http://www.calcaire-vexin.fr/communication>



PRÉFET DES YVELINES

Mantes-la-Jolie, le 15 JUIN 2015

Bureau police générale  
et cadre de vie  
Affaire suivie par Mme Chrystèle TERSIER  
☎ 01 30 92 85 35  
@ : [chrystele.tersier@yvelines.pref.gouv.fr](mailto:chrystele.tersier@yvelines.pref.gouv.fr)  
2015/151

Le Sous-Préfet de Mantés-la-Jolie

à

*(liste des destinataires in fine)*

**OBJET** : Projet de carrière des ciments CALCIA à BRUEIL EN VEXIN.

J'ai l'honneur de vous informer qu'une réunion du comité de suivi concernant le projet de carrière porté par les ciments CALCIA à BRUEIL EN VEXIN est organisée le :

**mardi 30 juin 2015 à 14h30**  
**Sous-Préfecture de Mantés-La-Jolie, salle Claude Erignac**

L'ordre de jour de la réunion est le suivant :

- 1) Présentation par les Ciments Calcia :
  - du plan d'exploitation de la carrière
  - des garanties environnementales relatives à l'émission des poussières
  - des effets sur l'immobilier
- 2) Questions diverses

Les documents présentés au cours de cette séance vous seront adressés par voie électronique 8 jours avant la tenue du comité.

Je vous saurais gré de bien vouloir y assister ou vous y faire représenter.

  
Philippe PORTAL

Nous sommes arrivés à 14h55 ! (en relisant le courrier de convocation, la réunion était fixée à 14h30 ???). Beaucoup de monde autour de la table, mais nous trouvons place. Le Sous-Préfet n'est pas là pour l'instant... rapide inventaire du tour de table par rapport à "l'invitation" reçue :

- M. Philippe PORTAL, Sous-Préfet
- Mme Chrystèle TERSIER, Bureau Police générale et cadre de vie –Sous-Préfecture
- M. le Chef de l'UT78 DRIEE, Henri KALTEMBACHER
- M. le Directeur Départemental des Territoires, représentée par Madame ?
- Préfecture des Yvelines (DRE / Bureau de l'Environnement et des Enquêtes Publiques ) -> ?
- ~~Mme Sophie PRIMAS, sénateur des Yvelines~~
- Mme Françoise DESCAMPS CROSNIER, députée des Yvelines, représentée par ?
- Mme Ghislaine SENEÉ, Conseillère Régionale Ile de France (EELV)
- M. Guy MULLER, Conseiller Départemental des Yvelines
- Mme Cécile DUMOULIN, Conseillère Départementale des Yvelines
- M. le Maire de BRUEIL EN VEXIN, Bruno CAFFIN
- M. le Maire de GUITRANCOURT, Patrick DAUGE
- M. le Maire de SAILLY, Gérard BEGUIN
- M. le Maire de FONTENAY ST PÈRE, Alain ITHEN (maire adjoint)
- M. le Maire de GARGENVILLE, Jean LEMAIRE
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin -> ?
- M. le Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin -> ?
- M. Philippe MAURICE, représentant de la Chambre d' Agriculture
- M. Jean Daniel BEGUIN, représentant de la Chambre d' Agriculture
- M. Claude DURAND, président du SIARM (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de la Région de la Montcient)
- ~~M. le Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français\*\*\*~~
- Mme la Présidente de l'association « Les amis de Brueil en Vexin », Monique RONCIN, accompagnée de Patrick SOIZEAU et Christian LEWANDOWSKI
- Mme la Présidente de l' « Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières », Dominique PELEGRIN, accompagnée de Martine TELLIER et Philippe BERTHIER
- M. le Président de l'association « des Amis du Vexin Français », représenté par Pierre BELLICAUD
- M. le Président de l'association « Yvelines Environnement », représenté par Corinne DUMONT
- ~~M. le Président de l'association « Gargenville Seine Vexin »~~
- M. le Directeur de Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI, Serge SCHMIDT (remplaçant de Jean-Yves LEDREEF)
- M. le Directeur de l'usine Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI de Gargenville, Jean-François BRICAUD
- M. MAGGION, Chef de projet Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI et notre « Gentil Organisateur » pour la présentation du Microsoft Power Point qui nous attend projeté sur le mur blanc...
- M. Arsène KARM, Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- M. CLAVREUL, Directeur juridique, Ciments CALCIA Groupe ITALCEMENTI,
- M. FLAMAND, BERNARD KRIEF INSTITUTIONNEL
- M. JAOUEN, BURGEAP (Etude d'impact eaux)
- Mme ?, BUREAU VERITAS (Etude d'impact poussières)
- Sans oublier nos amis du Service Central du Renseignement Territorial (SCRT)...

En souhaitant ne pas en avoir oublié... Il fait déjà très chaud dans la salle, M. PORTAL arrive enfin ! Comme lors des réunions précédentes, petite introduction de sa part et rappel du principe de concertation qui justifie de ces réunions afin de permettre à l'industriel porteur du projet de le "peaufiner" et présenter une demande d'autorisation d'exploiter "formelle".

\*\*\*M. PORTAL confirme l'absence du PNR motivée par la demande de son Président, Marc GIROUD, de pouvoir disposer au moins 8 jours avant des documents présentés par l'industriel lors des réunions afin d'analyse préalable, et de son constat de la réception de documents préliminaires incomplets, transmis en l'occurrence à j-7, intitulé "Document provisoire - Comité de suivi du 30/06/15" et ne présentant aucune étude digne de ce nom ! (Nous verrons rapidement le bien-fondé de cette position !). M. PORTAL donne la parole à M. SCHMIDT, nouveau directeur de Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI...

M.SCHMIDT : Je me présente... *heu...* je m'appelle Serge SCHMIDT... *heu...* je suis le nouveau directeur... *heu...* je remplace Jean-Yves LEDREFF... *heu...* appelé vers de nouveaux horizons... *heu... blabla... heu... blabla...* je passe la parole à M. MAGGION...

M. MAGGION : Le Power Point que nous vous présentons est différent de celui que nous vous avons transmis qui a donc été modifié !!! (*Ben voyons...*). Défile à l'écran le "sommaire de la présentation"... *blabla...* suivant... "Rappel des engagements Ciments Calcia"... "Exploitation au-dessus de la nappe du cuisien"

Philippe : Nous avons vu lors des précédentes réunions, en nous expliquant en long et en large la perméabilité des sols, que vous prévoyez une exploitation un mètre au-dessus de la nappe phréatique. J'ai lu dans le Schéma Départementale des Carrières actuel qu'à la carrière de Guitrancourt il avait été nécessaire de conserver une dalle de deux-trois mètres au-dessus de la nappe phréatique pour le roulage des engins ; quelle différence avec le projet de carrière à Brueil ?

M. MAGGION : C'est le sol qui le permet... (*circuler, rien à voir ! Bon, nous reviendrons à la charge plus tard...*)... mais continuons (*notre inventaire à la Prévert ? en moins poétique !*)...

Dominique : Interpelle M. KALTEMBACHER ; à 400 m du périmètre d'exploitation ! C'est trop peu, exemple d'un habitant de Fontenay Saint-Père qui a parfaitement ressenti un tir de mine dont il a été vérifié qu'il avait bien eu lieu le jour et l'heure dite... Alain ITHEN confirme.

Philippe : Et si l'on compare aux éoliennes (Amendement n°877-Rect du 14/04/15 sur la loi de transition énergétique "La délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement... Elle est au minimum fixée à 500 mètres"). Et une éolienne est sans doute moins "impactante" qu'une carrière, non ?

M.KALTEMBACHER : La distance minimum tiendra compte des études d'impact produites par l'industriel porteur du projet dans le respect des textes réglementaires... Concernant la dalle de roulage des engins de deux-trois mètres au-dessus de la nappe phréatique, quelles sont vos références ?

Philippe : Schéma Départemental des Carrières des Yvelines Page 45 du rapport...

Pierre : Rappelle à M. MAGGION. le relevé de conclusions de la réunion thématique en Sous-Préfecture de Mantes la Jolie du 10 décembre et la proposition de l'AVF d'une solution de transport des matériaux par circulation de wagonnets sur une voie ferrée passant en tunnel pour n'avoir aucun impact sur la végétation de surface...

Extrait pour mémoire :

*Conclusions :*

*Quatre études complémentaires sont demandées à CALCIA :*

- *La privatisation au profit de Ciments Calcia de la route communale entre Guitrancourt et Brueil en Vexin qui permettrait le passage des dumpers.*
- *L'hypothèse du passage des dumpers en circulation alternée sur la piste afin de réduire au maximum son emprise.*
- *Le remplacement des dumpers par des wagonnets circulant sur voie ferrée est également proposé comme alternative à étudier.*
- *Le recours à un concasseur plus moderne et plus silencieux.*

Aucune étude de ces alternatives ne nous a été présentée...

Petit moment de solitude pour M. MAGGION, mais qui se reprend rapidement en opposant que cette solution n'est techniquement pas réalisable, sans entrer dans des considérations que vous ne comprendriez pas...

Pierre : Pourquoi ne pourrions-nous comprendre ? Ne sommes-nous pas assez intelligent pour cela !!! Ce genre d'argument n'est pas acceptable...

M.PORTAL : Demande à Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI de communiquer sur les raisons techniques...

Philippe : Rappelle le relevé de conclusions de la réunion du comité de suivi en Sous-Préfecture de Mantes la Jolie du 15 décembre et le constat d'absence de consensus sur une solution de transport des matériaux...

Ghislaine SENEÉ : Nous en sommes au stade de la présentation de l'industriel... *(souhait de calmer le jeu ?... Ok, on écoute...)*

M. MAGGION continue la présentation : terre arable et terre végétale constitue la majorité de la surface de la zone *(convoitée)* ; en bleu sur le slide : 1,5 mètre d'épaisseur de sol "brun" qui fera l'objet d'une découverte et d'un stockage temporaire sur zone.

Gérard BEGUIN : restitution en terre agricole ? M.PORTAL fait préciser : on parle de qualité ou de surface de terre restituée ? Gérard BEGUIN : de surface...

M. MAGGION présente un schéma "générique" de l'exploitation d'une carrière *(de nos jours...)*

Dominique : on est toujours dans du théorique !

Yvelines Environnement : Il y aura-t-il cohabitation de zone agricole et zone d'exploitation comme actuellement à Guitrancourt ?

Gérard BEGUIN : Par rapport à l'emplacement du stockage temporaire, le chemin de Vétheuil sera-t-il supprimé ? M. MAGGION : Bonne question ! Ce n'est pas représenté sur cette présentation mais le sera ultérieurement... mais il y aura bien une déviation dudit chemin. *(et hop, elle apparaît sur la présentation mise en ligne, même si elle n'apparaissait pas sur la présentation présentée... c'est ça la concertation...)*

M.KALTEMBACHER : Pour répondre à Yvelines Environnement, réglementairement parlant, Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI n'est pas responsable des personnes étrangères à l'exploitation qui entrent sur le périmètre d'exploitation... Mais dans une logique de réaménagement coordonné, l'agriculteur peut être considéré comme un intervenant à l'exploitation, dans le respect des règles de sécurité du périmètre d'exploitation...

Yvelines Environnement : Pourquoi pas un travail en commun Mairie de Brueil en Vexin / Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI au titre du PADD de Brueil (PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable) *(Mais c'est qu'elle en a de bonne idée cette Mme DUMONT !)*

M. MAGGION : reprend imperturbable... le stockage temporaire...

Philippe : Quelle hauteur car les courbes de niveau ne sont pas étalonnées sur la présentation...

M. MAGGION : *Heu... la hauteur... (réflexion...) 11 mètres de haut (je me dit, donc des courbes de niveau de 1m en 1m sur la représentation ! très surprenant !!! Sur les cartes IGN au 1/25000, c'est habituellement normalisé de 5m en 5m... et là, si je calcule, 10 courbes de niveau = 50m...)*

M. MAGGION : poursuit en précisant dans la phase 0-5 ans, 400000 m<sup>3</sup> de découverte constituant ce stockage temporaire sur zone... *(Bon, effectivement, d'après l'échelle, on voit en gros en rectangle de 240m x240m, donc 7m de haut pour faire +/- 400000m<sup>3</sup>)*

Nous lui faisons préciser : compte-tenu des emplacements du front de découverte et du stockage temporaire, des allers-retours d'environ 500 mètres ? M. MAGGION : Oui... Combien ? Les caulettes chauffent... M. MAGGION : **20000 passages de dumper aller (et donc, autant retour à vide) juste pour**

**la découverte !!!** (*Terre végétale = 1,5T/m3 => 600000 T, donc sur la base de 30T de charge utile/dumper*). L'assistance digère le renseignement...

Dominique : 20000 passages de dumper sur une piste aussi proche des habitations ???

M. MAGGION : Précise également qu'une partie de la découverte sera transportée vers la carrière de Guitrancourt (les stériles) pour 3000000 m3 !!! (*personne ne demande combien d'allers-retours cette fois... petit calcul : si même densité, 1,5T/m3 => 4500000 T => si 30 T de charge utile/dumper = 150000 allers et autant de retours, sur 2,5 kms cette fois juste pour la découverte !!!*). Pour la phase 5-10 ans, 800000 m3 de stockage temporaire sur zone... (*n'en jeter plus !!!*). Quand **on en sera à un stade plus avancé du projet (!)**, on modélisera les accès aux différents stockages temporaires...

Gérard BEGUIN : Pourquoi implanter la zone de stockage temporaire sur les zones agricoles les plus fertiles ? M. MAGGION : c'est technique... dans le respect de l'environnement (!!!)... Gérard BEGUIN : Au final, vous faites comme cela vous arrange...

Philippe MAURICE : Constate que la zone agricole sud ne sera pas exploitée durant les 10 premières années...

M.KALTEMBACHER : Si permis d'exploiter délivré, il le sera sur l'ensemble de la zone. Mais il existe plusieurs moyens réglementaires de "sortir" de l'arrêté pour restituer le moyen de cultiver... On peut prévoir un "codicille" (*je croyais que ce terme était réservé aux testaments...*) pour les clôtures, c'est impératif pour le respect du droit du travail, permettant aux agriculteurs d'être considéré comme un intervenant à l'exploitation comme déjà dit précédemment. Au final, faire le plus intelligemment possible...

Patrick DAUGE : Fait part de son expérience... Exemple à Guitrancourt où le périmètre de carrière est inchangé mais où les voies d'exploitation ont été transformées et adaptées à l'exploitation agricole...

Yvelines Environnement : Avait déjà rappelé ce fait pour Guitrancourt... (*Bonne intervention Mme DUMONT ! Cela enrichi le débat...*)

Ghislaine SENEÉ : Fait référence aux déchets inertes (du bâtiment notamment...) au titre du recyclage et de l'économie circulaire...

M.KALTENBACHER : Dans le cadre du PREDEC (Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics), oui, la carrière de Brueil en Vexin pourrait présenter une capacité de stockage de déchets inertes, mais non, compte-tenu des engagements pris par l'industriel, et surtout compte-tenu du problème de trafic routier que cela engendrerait car situé loin de la Seine. Mais il est vrai que les Yvelines sont en retard dans le cadre du PREDEC avec une seule exploitation de déchets inertes sur le territoire du département.

M. MAGGION : Continue par la présentation des modélisations paysagères...

Philippe : Et si, une fois que vous aurez obtenu le permis d'exploiter et démarré l'exploitation, ça ne ressemble pas aux modélisations présentées, on fait quoi ? (*En fait, je suis toujours très sceptique sur la représentation du stockage temporaire vendu pour 11 mètre de haut...*)

Sourires généralisés dans la salle... C'était la question impertinente du candidat...

M. MAGGION : (*très sérieux, lui...*) Mais il y a un suivi réglementaire !

Mais une autre question fuse : comment et quand comptez-vous cacher tout ça ?

M. MAGGION : (*toujours très sérieux*) nous montre les modélisations, les plantations, les merlons, etc...

Patrick DAUGE : Exemple de Guitrancourt avec un choix judicieux d'espèces végétales à pousser rapide... mais compter quand même deux / trois ans...

Cécile DUMOULIN : Insiste sur la nécessité de nous présenter de "vraies" modélisations 3D... Les outils informatiques existent pour cela...

M. MAGGION : C'est en cours, Madame...

M.KALTEMBACHER : Rappelle et insiste sur le travail de concertation qui doit accompagner le projet de l'industriel, et la **nécessité que chacun identifie les points de paysage remarquables** (*Cette précision de M.KALTEMBACHER n'est sans doute pas gratuite... Le chef de la DRIEE 78 a déjà largement contribué aux modifications du projet, comme par exemple le fait d'exploiter au-dessus de la nappe phréatique...*)

M. MAGGION passe la parole à l'intervenante de BUREAU VERITAS sur le thème des poussières. On continue la présentation des modélisations qui se succèdent à l'écran. Mais, les résultats sont provisoires et notre interlocutrice d'évoquer des problèmes de puissance de calcul des ordinateurs... Mais, au final, tout bien pris en compte, la rose des vents, le type d'exploitation, la taille des engins de chantier, la taille des grains de poussière, tout va bien, braves gens, vous pouvez dormir tranquille...

Guy MULLER : Votre présentation est faite en valeurs moyennes ; mais qu'en est-il des pics de valeurs ?

BUREAU VERITAS : Trop difficile à estimer !...

Ghislaine SENEÉ : Sans compter la validité des valeurs cibles PM10, PM 2.5, PM1...

M.KALTEMBACHER : Votre étude tient-elle compte des éléments de protection et de leur incidence ?

BUREAU VERITAS : Difficile à estimer (écran végétal, pluie, etc...)

M.KALTEMBACHER : Donc, effectivement, étude hors mesures de protection mises en place...

M. MAGGION : Remercie l'intervenante de BUREAU VERITAS et passe la parole à M.JAOUEN/BURGEAP sur le thème de l'eau.

M.JAOUEN : Commence sa présentation sur le principe que la carrière de Brueil, c'est comme à Guitrancourt...

Philippe : Ah non ! Pas d'accord... sinon on exploite à deux/trois mètres de la nappe phréatique comme je l'ai indiqué en début de réunion...

M.KALTEMBACHER : Effectivement, il est fait mention de cette distance dans le rapport du Schéma Départemental des Carrières des Yvelines... Vous avez raison, mais ce n'est pas dans la partie réglementaire... On fait référence ici à la force de portance... mais bien sûr, je demande une étude complémentaire pour vérifier le cas d'espèce, ne serait-ce que dans le respect du droit du travail...

M.JAOUEN : Reprend sa présentation...

Guy MULLER : Le décaissement directement lié à l'exploitation de la carrière va considérablement affiner le filtre constitué par les couches de stérile et de terre végétale actuelles, d'où un risque de pollution aggravé ?

Gérard BEGUIN : Fait référence au risque d'irrégularité du débit de la Montcient induit ?

M.JAOUEN : Non, Non, le bassin d'infiltration prévu va jouer le rôle de régulateur... Quant à la pollution, ce thème a déjà été évoqué, les études permettant d'estimer à un an le risque d'infiltration d'une pollution compte-tenu de la perméabilité du sol analysée...

Yvelines Environnement : Bassin de même perméabilité ?

M.JAOUEN : Et oui, pour permettre une ré-infiltration identique à celle naturelle... (*une bâche au fond aux mêmes caractéristiques que 35 mètre d'épaisseur de sol naturel ??? Super...*)

Yvelines Environnement : Déplacement du bassin en fonction de l'évolution du phasage ?

M.JAOUEN : Cela va sans dire (*elle est pointue Mme DUMONT...*) Pas d'autres questions ? Et non (*déception...*)

M. MAGGION : Merci M.JOUEN... Retour à la présentation... Tracé du GR2 restitué ??? modifié ???  
Ouais, mais en mieux, parce que, la route, c'est dangereux, donc on le prévoit entre la route de Guitrancourt et la piste... Côté réaménagement, un slide intitulé « réaménagement final »

Dominique (et d'autres...) : après réaménagement, plus aucun accès vers la zone de recherche et d'exploitation située sur la commune de Sailly ?

M.KALTENBACHER : réglementairement, le permis d'exploiter ne peut aller au-delà de 30 ans...  
*(autrement dit, le propos du jour, c'est la carrière de Brueil en Vexin... C'est une autre histoire si un jour, dans 30 ans, un industriel vient à porter un projet d'exploitation d'une carrière située sur la commune de Sailly... on fera une étude des solutions de transport des matériaux, et, peut-être, on modifiera le réaménagement final de la carrière de Brueil en Vexin pour tenir compte du nouveau projet, comme on le verra plus bas pour le réaménagement de la carrière de Guitrancourt...)*

Jean-Daniel BEGUIN : Seulement 40% de terre agricole restituée, comme on s'en est déjà plaint par courrier adressé à Ciments CALCIA / Groupe ITALCEMENTI et à Monsieur le Sous-Préfet. Pourquoi une surface restituée en zone humide à finalité écologique et pédagogique gérée par ECPI ?

Gérard BEGUIN : Ajoute de quel droit ? Ces terres sont à vocation agricole !

M.PORTAL : C'est un choix fondamental ; Terre agricole / Zone humide ?

M. MAGGION : Surtout, besoin technique... mais aussi, respect environnemental *(c'est la mode ? c'est pour montrer qu'un carrier peut faire plus écolo que l'état initial après avoir exploiter pendant 30 ans !!!)*

Jean-Daniel BEGUIN : 3000000 m3 de découverte de stérile déplacée sur la carrière de Guitrancourt ; Pourquoi ne pas la remettre sur Brueil pour combler ?

M.SCHMIDT : A négocier...

Guy MULLER : Phénomène de foisonnement de la terre remblayée ; combien de temps faut-il prévoir avant son tassement ?

M. MAGGION : Effectivement, ce phénomène de foisonnement fera que la terre remblayée sera deux mètres au-dessus en l'état des sols...

M.PORTAL : Il est tard... On se revoit à la rentrée... D'autres questions toutefois ?

Bruno CAFFIN : Regrette que l'étude immobilière n'ait pu être abordée...

Patrick DAUGE : Quid de l'impact sur le réaménagement de la carrière de Guitrancourt, car l'arrêté préfectoral actuel prévoit ce réaménagement, notamment plus de concasseur, etc... ?

M. MAGGION : Modélisation en cours...

M.KALTEMBACHER : L'arrêté préfectoral actuel pour la carrière de Guitrancourt sera modifié par un nouvel arrêté en parallèle du dossier de demande de permis d'exploiter la carrière de Brueil, le tout faisant l'objet d'une enquête publique préalable...

Ghislaine SENEÉ : Se fait confirmer ; Une seule enquête publique, un seul dossier...

M.PORTAL lève la réunion, il est presque 18h00 et nous avons tous vraiment très chaud !